

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 476 178

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

N° 81 02742

(54) Fixation pour carreaux recouvrant une ouverture de contrôle ou ouverture analogue.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). E 04 B 1/60; E 04 F 13/00.

(22) Date de dépôt..... 12 février 1981..

(33) (32) (31) Priorité revendiquée : RFA, 15 février 1980, n° P 30 05 686.1.

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 34 du 21-8-1981.

(71) Déposant : SCHLUTER Werner, résidant en RFA.

(72) Invention de : Werner Schlüter.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Cuer,
30, rue de Leningrad, 75008 Paris.

La présente invention concerne une fixation pour carreaux recouvrant une ouverture de contrôle ou une ouverture analogue, dans laquelle des profilés en L, comportant une branche faisant saillie dans l'ouverture, sont fixés sur les carreaux limitant l'ouverture, un 5 aimant permanent étant maintenu sur la branche précitée.

Pour remplacer les cadres destinés aux ouvertures de contrôle dans des parois à carreaux et qui sont difficiles à monter, on a déjà proposé des profilés de tôle en L qui sont collés sur les carreaux limitant l'ouverture de contrôle. Sur les branches de ces profilés faisant saillie dans l'ouverture, des aimants sont maintenus en place. 10 On pose de manière amovible sur ces aimants les carreaux recouvrant l'ouverture de contrôle par l'intermédiaire d'une plaque en matériau ferromagnétique collée sur la face arrière des carreaux. Pour obtenir un recouvrement affleurant la surface, l'aimant est décalé vers 15 l'intérieur de la distance requise par rapport au plan extérieur des carreaux. Pour la réalisation d'une telle fixation il faut, en règle générale, quatre profilés avec les aimants correspondants, qui sont mis en place de manière correspondante par le carreleur sur les carreaux limitant l'ouverture de contrôle. En ce qui concerne ces profilés, il s'agit de pièces qui sont requises en grand nombre et qui 20 doivent de ce fait présenter comme pièces de série, une forme favorable au point de vue technique de fabrication. La fixation des aimants, qui sont entourés par un logement en plastique par rivetage sur les branches de maintien en place, se révèle désavantageuse. Les frais de 25 fabrication des profilés de ce genre sont grevés notamment par l'existence des aimants et des fixations pour les aimants.

L'invention a pour but de placer l'aimant de manière fonctionnellement favorable et simple sur un dispositif de fixation du type mentionné ci-dessus.

30 On obtient le résultat visé par l'invention grâce à une fixation qui est caractérisée en ce qu'on prévoit, sur la branche de maintien du profilé, un logement épousant la forme de l'aimant.

Selon un mode de réalisation préféré de l'invention, une 35 telle fixation est caractérisée par un logement en forme de boîtier, ouvert vers le côté de l'action de l'aimant et dans lequel est placé cet aimant avec des pièces polaires en matériau ferromagnétique, disposées latéralement et en saillie par rapport à l'aimant. On

prévoit avantageusement à la face supérieure de l'aimant une rainure qui va de part en part, dans laquelle sont pressées complètement des languettes coudées, réalisées sur les parois latérales du logement en forme de boîte ou boîtier.

5 Dans la construction conforme à l'invention, le logement épousant la forme de l'aimant peut être réalisé directement par un processus d'estampage et des processus de pliage subséquents. L'aimant lui-même peut être introduit de manière simple dans le logement épousant sa forme et est maintenu en place par les languettes réalisées sur ce logement.

10 Conformément à l'invention, on prévoit également que les 15 pièces polaires comportent un évidement dans la zone correspondant à la rainure sur l'aimant ou à l'emplacement des languettes coudées, cet évidement étant plus large et plus profond que la rainure. Ces pièces polaires sont arrondies à leur bord inférieur. Ainsi, les 20 pièces polaires sont supportées de manière mobile, celles-ci pouvant ainsi s'adapter à la face intérieure des carreaux à fixer ou sur leurs plaques ferromagnétiques.

25 L'invention sera maintenant décrite à titre d'exemple non limitatif qui se réfère au dessin annexé dans lequel :

- la figure 1 est une vue en perspective d'un profilé en L sur lequel est monté un aimant ;
- la figure 2 est une vue de dessus du profilé de la figure 1 ;
- la figure 3 est une vue en coupe agrandie suivant la ligne I-I de la figure 2.

30 Le profilé en tôle en L, tel que représenté, est collé avec sa branche de fixation 1, sur laquelle on prévoit des perforations 2, sur la face arrière des carreaux limitant une ouverture de contrôle, de telle manière que sa branche 5 fasse saillie dans 35 l'ouverture après pose des carreaux.

35 A l'extrémité libre de la branche de maintien 5 est réalisé un logement 6 pour l'aimant en forme de boîtier, disposé perpendiculairement et comportant des parois latérales 61 sur le côté supérieur desquelles sont réalisées les languettes 62. Dans ce logement en forme de boîte 6 est reçu un aimant 7 avec des pièces polaires 8 disposées latéralement. Ces pièces polaires 8 en matériau ferromagnétique sont dans ce cas en saillie par rapport à l'aimant

7. Avantageusement le profilé est constitué par un matériau non magnétique.

La fixation de l'aimant 7 et des pièces polaires 8 dans le logement 6 pour l'aimant a lieu au moyen des deux languettes 62 cou-
5 dées vers l'intérieur qui sont entièrement pressées dans une rainure 71 sur l'aimant, allant de part en part. A l'emplacement de cette languette 62, les pièces polaires comportent un évidement 81 qui est plus profond et plus large que la rainure. Le bord inférieur 83 de ces pièces polaires est arrondi de sorte que ces pièces polaires sont
10 supportées de manière à pouvoir osciller dans une zone limitée. On obtient ainsi une meilleure adaptation ou un meilleur contact des bords supérieurs 82 avec les plaques ferromagnétique des carreaux à maintenir en place, qui recouvrent l'ouverture de contrôle.

A l'emplacement de la ligne de pliage 3 entre les deux
15 branches 1 et 5, on prévoit des perforations 4 qui déterminent une ligne destinée au pliage. On peut donc plier relativement facilement la branche 5 par rapport à la branche 1, par exemple pour l'adapta-
tion de la distance en hauteur de l'aimant aux carreaux à maintenir en place.

REVENDEICATIONS

1. Fixation pour des carreaux recouvrant une ouverture de contrôle ou une ouverture analogue, dans laquelle des profilés en L avec une branche faisant saillie dans l'ouverture sont fixés sur des carreaux limitant l'ouverture, un aimant permanent étant maintenu en place sur la branche faisant saillie dans l'ouverture, caractérisée en ce qu'on prévoit sur la branche de maintien (5) du profilé, un logement (6) bloquant l'aimant (7) grâce à sa forme.

2. Fixation suivant la revendication 1, caractérisée par un logement en forme de boîtier ouvert vers le côté de l'action, dans lequel est placé un aimant (7) avec des pièces polaires (8), en matériau ferromagnétique, disposées latéralement et saillantes au-dessus de l'aimant.

3. Fixation suivant la revendication 2, caractérisée en ce qu'on prévoit sur le côté supérieur de l'aimant (7), une rainure (71) allant de part en part et dans laquelle sont pressées complètement des languettes coudées (62) réalisées sur les parois latérales (61) du logement (6) en forme de boîtier.

4. Fixation suivant la revendication 3, caractérisée en ce que les pièces polaires (8) comportent un évidement (81) à l'emplacement de la rainure (71) sur l'aimant (7) ou à l'emplacement des languettes coudées (62), lequel est plus profond et plus large que la rainure.

5. Fixation suivant la revendication 4, caractérisée en ce que les pièces polaires (8) sont arrondies à leur bord inférieur (83).

6. Fixation suivant la revendication 1, caractérisée en ce que, à l'emplacement du pliage (3) entre les deux branches (1, 5) du profilé en forme de L, on prévoit plusieurs perforations (4) disposées suivant une ligne.

Fig. 1

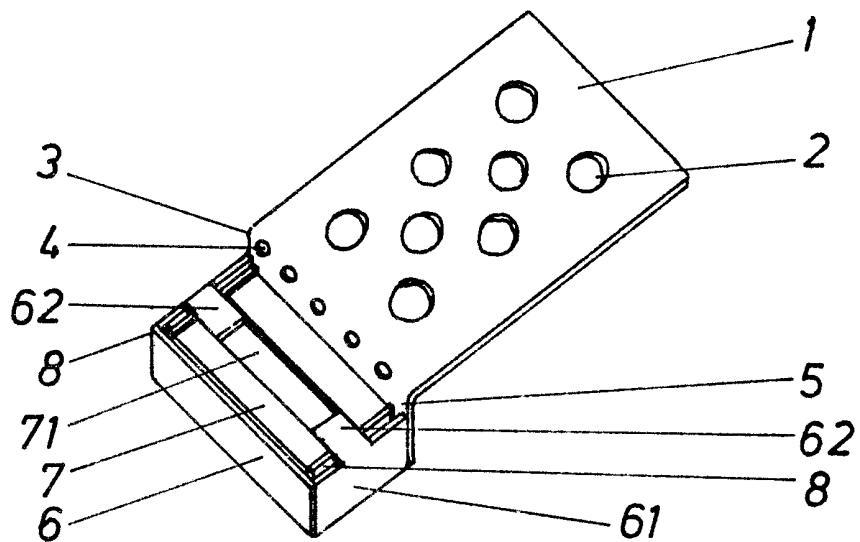


Fig. 2

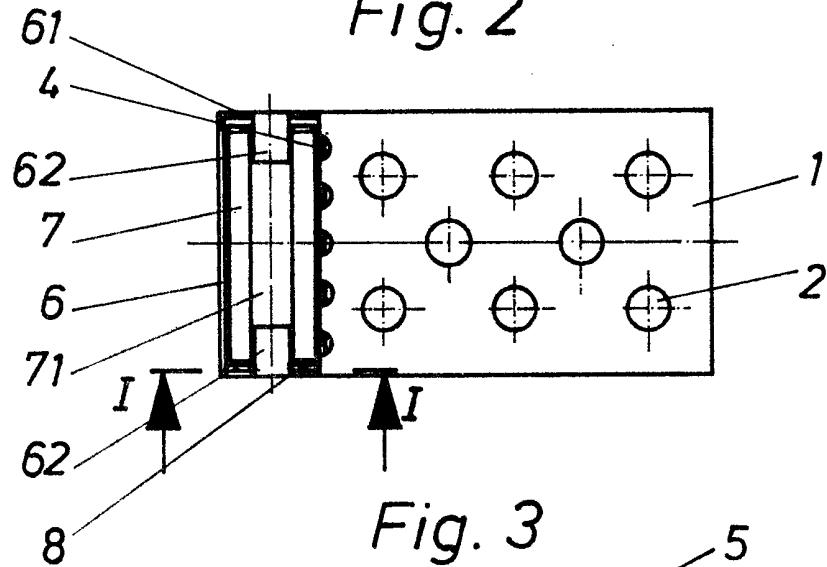


Fig. 3

